
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

28 mai 2010
Français
Original : anglais

New York, 3-28 mai 2010

**Mesures visant à promouvoir la création
d'une zone exempte d'armes nucléaires
au Moyen-Orient et la réalisation des buts
et objectifs de la résolution 1995
sur le Moyen-Orient**

Rapport présenté par la Norvège

1. La Norvège est fermement attachée à la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui appelle l'ensemble des États parties à coopérer et à ne ménager aucun effort pour l'établissement au Moyen-Orient, par des parties de la région, d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs.
2. Chaque année, la Norvège a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, tout comme de la résolution de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) intitulée « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient ».
3. La Norvège a encouragé tous les pays de la région à accepter l'ensemble des garanties de l'AIEA, dont le Protocole additionnel est la norme de vérification actuelle. Comme l'a indiqué l'AIEA, ce n'est que par le protocole additionnel que l'Agence peut vérifier que le programme nucléaire d'un pays est destiné exclusivement à des fins pacifiques.
4. Soutenant l'universalité du Traité, la Norvège a appelé Israël à y adhérer en qualité d'État non doté d'armes nucléaires et à placer toutes ses matières nucléaires sous les garanties de l'AIEA. La Norvège a encouragé tous les pays de la région à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
5. Pour qu'une zone soit créée, il faut évidemment que tous les pays de la région contribuent à y instaurer la confiance. Cela s'applique également à la République islamique d'Iran que la Norvège a, à plusieurs reprises, vivement engagé à se plier



aux exigences de l'ONU, notamment à suspendre ses activités nucléaires sensibles et à coopérer pleinement avec l'AIEA.

6. Au cours du cycle d'examen actuel, la Norvège a soutenu un certain nombre de projets visant à examiner les modalités de création d'une telle zone et à en faciliter les négociations, dont :

- Les conférences sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient organisées par la School of Oriental and African Studies de Londres;
- L'étude exploratoire et le processus consultatif sur les principaux éléments entrant dans l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires menés par l'Institute for Security Studies et le Center for Non-Proliferation Studies de l'Institut d'études internationales de Monterrey;
- La conférence internationale sur l'énergie nucléaire et la non-prolifération organisée par l'Institut arabe d'études sur la sécurité à Amman en 2009;
- Les séminaires sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité organisés par le Bureau des affaires de désarmement.

7. La Norvège se réjouit de collaborer avec l'Institut de recherche pour la paix de Frankfort à un nouveau projet consacré à la recherche de solutions aux problèmes liés à la maîtrise des armements au Moyen-Orient dans un cadre de coopération. Aidé en cela par divers spécialistes du Moyen-Orient, l'Institut a entrepris de développer de nouveaux concepts de maîtrise des armements et de sécurité régionale qui seront d'un apport inestimable aux futurs processus de maîtrise des armements et de désarmement dans la région.

8. La Norvège encourage les parties intéressées à étudier les modalités de création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient en espérant que ses efforts pourront y contribuer concrètement, ainsi qu'au processus de paix global.
